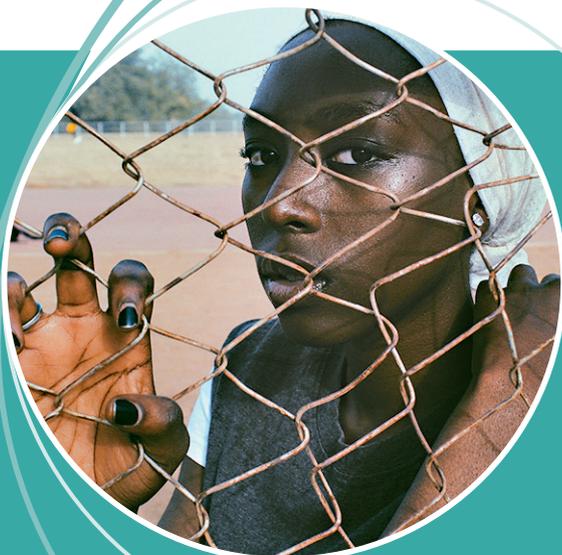




**DROITS HUMAINS
ET DÉVELOPPEMENT**

Transition Citoyenne
et Politique



DROITS EN MILIEU CARCÉRAL

Un marqueur essentiel de l'État de droit,
à la lumière des politiques pénales, pénitentiaires
et du sens de la peine

#MondeEnCommun





« Face aux importantes régressions constatées au cours de la décennie écoulée dans de nombreuses régions du monde, la France a adopté, à l'occasion des 70 ans de la Déclaration universelle des droits de l'homme, une stratégie inédite "Droits humains et développement". S'inscrivant pleinement dans le cadre de l'action de la France pour l'atteinte des Objectifs de développement durable, **cette stratégie réaffirme le lien indissociable entre la réalisation des droits humains et le développement**. Si la crise sanitaire mondiale a parfois servi de prétexte à des violations des droits humains, elle a également permis de démontrer l'universalité et l'interdépendance de ces droits. Le droit à une information fiable et pluraliste est ainsi apparu comme un bien public indispensable pour un traitement efficace et juste de la crise. Le lourd tribut payé par les populations les plus vulnérables, du fait de leur pauvreté ou des discriminations dont elles sont victimes, souligne également le chemin qui reste à parcourir pour assurer un plein respect des droits fondamentaux, tels que l'égalité d'accès à la santé, le droit à un logement décent, le droit à un niveau de vie suffisant, le droit de toute personne à la sécurité sociale... C'est à ces enjeux que la politique de coopération au développement menée par la France entend répondre ».

« La stratégie "Droits humains et développement" fixe **une nouvelle méthode pour que nos actions de solidarité internationale contribuent pleinement au respect des droits humains et soient résolument plus durables**. La conception du développement défendue par la France repose sur l'idée que si la réalisation des droits humains est l'idéal commun à atteindre, c'est également le moyen de parvenir à un développement durable. Ainsi, les **programmes de développement ne sont plus appréhendés uniquement comme une action de solidarité** mais également comme un outil de soutien à la mise en œuvre des obligations internationales des États en matière de droits de l'Homme. Pour atteindre cet objectif, la France s'est engagée sur deux aspects : **s'assurer que tous les projets et programmes qu'elle finance ne portent pas atteinte aux droits humains, et que ceux-ci, tous secteurs confondus, tendent à produire un maximum d'effets positifs pour la réalisation des droits humains** ».

Source :

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/droits-de-l-homme/droits-humains-et-developpement/>

Agence française de développement (AFD) 5, rue Roland Barthes, 75012 Paris.
Création graphique et réalisation Ferrari / Kokliko

Crédits et autorisations



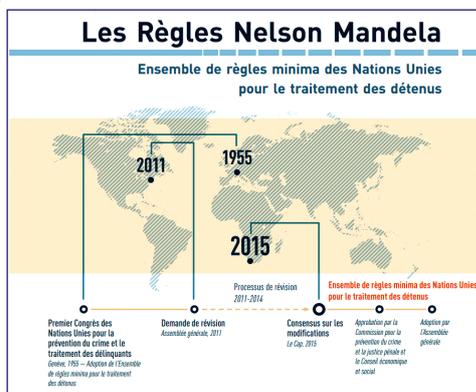
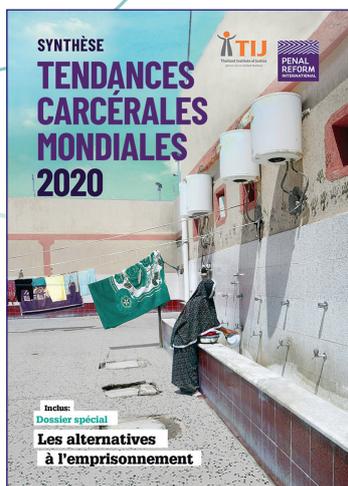
License Creative Commons
Attribution – Pas de commercialisation – Pas de modification
<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

Imprimé par le service de reprographie de l'AFD.

Photo couverture © muhammادتaha-ibrahim / Pexels.



PROBLÉMATISATION DU SUJET AU REGARD DE L'APPROCHE PAR LES DROITS



Multiforme, la privation de liberté peut être consécutive à une décision émise par un tribunal judiciaire (détention) ou par un tribunal administratif (réétention). Parmi les formes d'enfermement, la détention est aujourd'hui la forme la plus répandue, avec plus de 11 millions de détenu.e.s en 2018 dans le monde (une hausse de 20 % depuis 2002), comprenant plus 700 000 femmes (une hausse de 50 % depuis 2000) et plus de 410 000 mineur.e.s¹. Selon les statistiques disponibles, au moins 26 000 personnes seraient aujourd'hui condamnées à la peine capitale, et plus de 3 millions de personnes se trouveraient en détention provisoire, en attente de jugement. Si ces statistiques masquent de grandes disparités entre les pays en matière de taux d'incarcération (avec un record détenu par les États-Unis, totalisant 2,1 millions de personnes privées de liberté en 2020, soit un taux d'incarcération de 655 personnes pour 100 000 habitants) et de surpopulation carcérale (au moins 124 pays dépassent leur capacité carcérale théorique, avec, pour certains, des situations de surpopulation carcérale dramatique²), les détenu.e.s doivent faire face au quotidien, dans de nombreux pays, à des difficultés majeures sur de nombreux aspects : l'accès à l'air libre, l'accès aux soins de santé (médicale et psychologique³) et au personnel de santé, l'accès à l'eau, l'hygiène carcérale (avec des problématiques de genre peu souvent prises en compte en termes de réponses aux besoins ou d'infrastructures pénitentiaires), l'accès à l'éducation, à la formation professionnelle, la liberté religieuse, en plus de possibles difficultés de traitement par les agents pénitentiaires. Ces conditions de détention et de traitement (y compris les violences

sexuelles en détention, qui concernent les femmes mais aussi les hommes, le travail pénitentiaire à peine rémunéré, les trafics en tout genre ayant pour creuset la pratique de la corruption) sont particulièrement difficiles pour les détenu.e.s se trouvant dans des pays récipiendaires de l'aide publique au développement, avec des questions d'accès à l'alimentation (en particulier s'ils/elles n'ont pas accès à la famille, parfois seule pourvoyeuse de nourriture), à l'eau ou un manque d'accès aux soins et au personnel de santé qui peuvent être la source de décès en détention. La crise du coronavirus a permis de mettre davantage en lumière ces difficultés, et les a exacerbées, en particulier pour les populations les plus vulnérables en prison (femmes, mineur.e.s, minorités ethniques, religieuses ou sexuelles, détenus âgés, pauvres ou vivant avec un handicap, détenu.e.s malades, y compris celles et ceux qui sont privés de liberté du fait de leur santé mentale). Souvent qualifiée « d'école du crime », de « laboratoire de la radicalisation » la prison reste le reflet des inégalités économiques, sociales et de genre. Au-delà de sa mission de « surveiller et punir », il lui incombe également de préparer la réinsertion des détenu.e.s dans la société, afin de réduire le risque de récidive en matière de crimes et de délits, face à des politiques pénales de plus en plus sévères par rapport à certaines infractions (stupéfiants, notamment).

¹ Ces statistiques sont extraites de la synthèse produite par l'ONG Penal Reform International (PRI), *Synthèse Tendances carcérales mondiales, 2020*, Penal Reform International, Londres, 2020, disponible sur le lien suivant : <https://cdn.penalreform.org/wp-content/uploads/2020/04/Synth%C3%A8se-Tendances-Carc%C3%A9rales-Mondiales-2020.pdf>

² Environ 102 pays et territoires auraient un taux d'occupation des prisons supérieur à 110 %, dont 22 avec un taux supérieur à 200 %.

³ Le taux de suicide est de 25/100 000 habitants en moyenne en prison, contre 11/100 000 habitants dans la société en général.



Tribunal d'instance de Yopougon (Abidjan, Côte d'Ivoire).
©Pierre Terdjman.



Clinique juridique d'Abobo (Abidjan, Côte d'Ivoire).
©Pierre Terdjman.

Ainsi, les prisons se trouvent à la croisée de plusieurs impératifs catégoriques: une logique de sanction (sens de la peine et philosophie pénale), la classification des détenu.e.s (mineur.e.s/majeur.e.s, condamné.e.s/prévenu.e.s, détenu.e.s de sécurité, détenu.e.s radicalisé.e.s ou de droit commun), les enjeux de la privatisation de certains établissements ou services (notamment le recours aux compagnies privées pour assurer la sécurité du secteur pénitentiaire), la réinsertion et les alternatives à la détention, en lien avec la médiation pénale lorsqu'elle est possible, enfin l'enjeu de la lutte contre la surpopulation carcérale, souvent due à un nombre important de personnes en détention préventive et, plus généralement, la question du respect de la dignité des détenu.e.s. Parents pauvres des politiques publiques, les politiques pénitentiaires, qui se trouvent pourtant au cœur des fonctions régaliennes de l'État, ont souvent peu de moyens financiers et humains pour remplir ces objectifs. Au sein des pays de l'UE, 0,2 % du Produit Intérieur Brut (PIB) est consacré au secteur pénitentiaire. Dans de nombreux pays, il n'existe pas de réelle budgétisation complète et actualisée des dépenses inhérentes au bon fonctionnement des prisons afin de réaliser les droits des détenu.e.s et d'assurer des conditions de travail décentes pour les agents pénitentiaires.

Les droits des détenu.e.s en milieu carcéral sont consacrés par plusieurs traités, normes et principes internationaux et régionaux⁴. Ces références juridiques imposent trois catégories d'obligations aux États : les obligations de respecter, de protéger et de mettre en œuvre les droits des détenus en milieu carcéral qui, sur le secteur pénitentiaire, manquent très souvent de traduction concrète. Sur le plan international, les droits des détenus en milieu carcéral se retrouvent également au cœur de l'enjeu de la réalisation de nombreux objectifs de développement durable (ODD), au-delà de l'ODD « Paix, justice et institutions efficaces » (ODD 16, cibles 16.2, 16.3, 16.10). Si la révision des Règles des Nations Unies sur le traitement des détenus en 2015 et la Déclaration de Doha sur l'intégration de la prévention de la criminalité et la justice pénale adoptée la même année a permis de remettre à l'agenda international la question du respect des droits des détenu.e.s, il n'en reste pas moins que ce sujet, lié à la question de la perception des opinions publiques sur le rôle qui incombe à la justice face aux enjeux globaux (terrorisme, radicalisation, drogues, réinsertion), demeure très sensible pour les États sur les plans nationaux, régionaux et dans les instances internationales.

⁴ Les principaux traités, normes et principes sont les Règles Nelson Mandela des Nations Unies sur le traitement des détenus (version révisée de 2015), la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants (1984) et son protocole additionnel portant sur la mise en place de mécanisme national de prévention contre la torture (2002), la Convention relative aux droits de l'enfant (1989, art. 37) et la Convention relative aux droits des personnes handicapées (2006, art. 15). Sur le continent africain, les Lignes directrices de Robben Island sur la prohibition et la prévention de la torture en Afrique ont été adoptées en 2008.

ILLUSTRATIONS DE SOLUTIONS À PARTIR DE PROJETS MIS EN ŒUVRE PAR L'AFD ET D'AUTRES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT

“ AMÉLIORER L'ACCÈS
AUX SOINS DE SANTÉ
EN PRISON ET FAVORISER
LA RÉINSERTION SOCIALE
ET ÉCONOMIQUE
DE DÉTENU.E.S VIVANT
AVEC LE VIH À L'ÎLE MAURICE,
PROJET COORDONNÉ
PAR EXPERTISE FRANCE ”



Mobilisation Support don't Punish la prison de Petit verger. (L'Initiative).

À l'île Maurice, selon les autorités sanitaires, plus de 11 000 personnes vivaient avec le VIH en 2019, sur une population totale estimée à 1,26 million d'habitants. L'épidémie reste cependant très concentrée parmi les populations marginalisées, en particulier les personnes détenues. En 2017, 16 % des détenu.e.s vivaient avec le VIH, avec une population carcérale moyenne de 2 300 détenu.e.s réparties dans 10 prisons. Les détenu.e.s constituent la principale population affectée par le VIH mais ne bénéficient pas de programmes intégrés de lutte contre les pandémies (VIH, hépatite, tuberculose), et ont un accès limité aux programmes de réduction des risques. Une fois

PROJET PILS



libres, les ex-détenu.e.s sont rarement accompagnés, alors que la stigmatisation et la discrimination du fait de la maladie et du parcours carcéral constituent des obstacles très importants à leur réinsertion sociale. C'est dans ce cadre que s'inscrivent les actions développées par l'ONG PILS. Association de lutte contre le sida fondée en 1996, PILS vise à améliorer, par des actions de soutien, de formation et de plaidoyer, la réponse nationale face aux pandémies. Financé par Expertise France et l'initiative 5%⁵, doté d'un financement de 988 568 Euros sur trois ans, le projet a également pour finalité d'améliorer l'accès au parcours de soins intra et post-carcéral (VIH, hépatite et tuberculose), avec un volet psychosocial, favorisant le suivi et la réinsertion après l'incarcération. Le projet comprend trois axes principaux : 1/ Une étude de prévalence menée auprès des détenu.e.s, d'ex-détenu.e.s et d'agents pénitentiaires afin de produire un état des lieux sur la situation des soins de santé en milieu carcéral. Cette étude vise à nourrir les axes de la stratégie de plaidoyer et les activités à développer afin de mieux prendre en compte les besoins spécifiques des détenu.e.s dans les politiques publiques de santé du pays ; 2/La mise en œuvre de formations spécifiques sur les maladies (VIH, hépatite, tuberculose) à destination des détenu.e.s, du personnel pénitentiaire et des ONG intervenant dans les lieux de détention (transmission, bonnes pratiques de soin, confidentialité et éthique), grâce à l'appui d'un réseau de pairs éducateurs/éducatrices ; 3/Un accompagnement avec des activités d'aide à l'accès à l'emploi et d'éducation/formation à la sortie de prison. Un programme innovant, dénommé TAPAJ (Travail Alternatif Payé à la Journée) est également mis en œuvre, pour un millier d'ex-détenu.e.s.

⁵ Lancée en 2011, l'Initiative 5% est une Facilité mise en œuvre par Expertise France. Complémentaire du Fonds mondial, elle apporte une assistance technique et un appui à l'innovation aux pays récipiendaires pour renforcer l'impact sanitaire des programmes financés.

“ PROJET D'APPUI À LA DÉMOCRATIE ET À LA COHÉSION SOCIALE (PADCS), MAURITANIE, COORDONNÉ PAR JUSTICE COOPÉRATION INTERNATIONALE (JCI⁶), SUR FINANCEMENT AFD ”



Formation à Kaedi (Mauritanie) © AFD.

So cle fondamental du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) en Mauritanie, le secteur de la justice doit répondre à de nombreux enjeux (perception des justiciables, bonne administration de la justice, faiblesse des moyens, formation initiale et continue), alors que la situation générale des prisons reste très inquiétante sur le plan des droits des détenus.e.s, et de leurs conditions de détention et de traitement (surpopulation carcérale, accès à l'eau, à la nourriture, aux soins, et peu d'opportunités de programmes de réinsertion). C'est dans cette perspective que le Projet d'appui à la démocratie et à la cohésion sociale (PADCS), lancé en octobre 2017 et achevé en février 2020, a soutenu les autorités mauritaniennes et la société civile pour promouvoir une justice plus efficace et plus inclusive. Doté d'un montant de 800 000 Euros financé par l'AFD, le projet, coordonné par Justice Coopération internationale (JCI, avant sa fusion avec Expertise France début 2021) visait à renforcer l'État de droit et la relation entre la justice et le justiciable, en améliorant la gestion et la formation du personnel judiciaire, afin de garantir un procès équitable en matière pénale. Il visait également à contribuer

à l'élaboration d'une nouvelle politique pénitentiaire davantage tournée vers la réinsertion des détenus.e.s et l'amélioration des conditions de détention et de traitement, et à former les avocats.e.s et la société civile dans leur exercice du droit à la défense ou du plaider afin de promouvoir la transparence et la redevabilité du secteur de la justice.

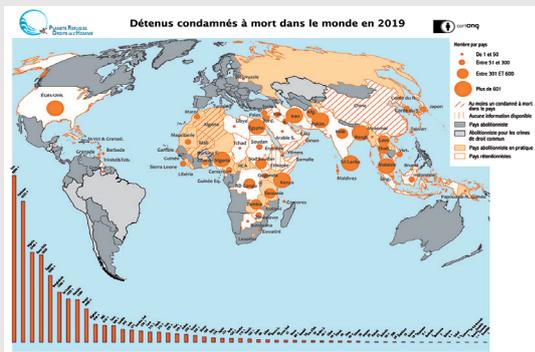
Le PADCS a ainsi multiplié les études préalables de diagnostics (système des greffes, chaîne pénale, administration pénitentiaire) qui ont pu nourrir les *curricula* de nombreuses formations (magistrats, greffes, officiers de police judiciaire) et participer à la définition des axes de visites d'expertise et d'échanges, en France ou au Maghreb. Le barreau de Nouakchott a également pu bénéficier de visites d'études (Grenoble, Casablanca, avec la rédaction d'un code de déontologie de la profession). Sur le plan de la sensibilisation aux droits fondamentaux, le projet a permis de participer à l'organisation de plusieurs éditions du concours international de plaidoirie (CIP) sur les droits fondamentaux à Nouakchott, en partenariat avec l'Institut international des Droits de l'Homme et de la paix (2IDHP) de Caen. Plus d'une dizaine d'associations de la société civile ont pu bénéficier de formations spécifiques sur la méthodologie de documentation de violations des droits, ainsi que sur le plaider en matière de droits fondamentaux, à Nouakchott et dans les provinces (Nouadhibou, Kaédi). Ce travail a pu être valorisé pour une mission de plaider de plusieurs défenseurs.e.s mauritaniens.e.s des droits humains à Paris, Bruxelles et à Genève à l'automne 2019. Le PADCS a également pu alimenter certains axes de la politique sectorielle justice (2019-2029, adoptée en octobre 2018), et de la stratégie nationale d'accès à la justice (SNAJ).

⁶ Justice Coopération Internationale (JCI) a été intégrée au sein d'Expertise France depuis le 1er janvier 2021.

PROJET

“ POUR UNE MEILLEURE PROTECTION DES DROITS, DES CONDITIONS DE DÉTENTION ET DE TRAITEMENT DES PERSONNES CONDAMNÉES À MORT DANS LE MONDE ”

*Planète Réfugiés-Droits de l'Homme/
Clinique en droit des libertés de la Faculté
de droit de l'Université de Grenoble-Alpes*



Partant du constat que les normes juridiques internationales concernant les droits des personnes passibles de la peine de mort ou condamnées à mort demeuraient lacunaires, les acteurs du projet développent, grâce à un soutien du Barreau de Paris Solidarité, une recherche-action depuis 2018 visant à la rédaction de standards internationaux spécifiques, en complément des Règles Nelson Mandela des Nations Unies sur le traitement des détenus (2015). Le projet se concentre sur trois axes : 1/ Un axe de recherche appliquée sur des aspects de recherches thématiques et géographiques, avec la production de notes de synthèse sur un certain nombre de pays. Cet axe contribue à l'analyse du mécanisme de l'Examen Périodique Universel (EPU) des Nations Unies, 2/ Un axe médiatique et de coalition d'acteurs associatifs (Ensemble contre la peine de mort, Prison Insider), de collectivités territoriales en France et à l'étranger (associations en Mauritanie, au Pakistan et en Tanzanie), qui permet de relayer le travail et de donner davantage de visibilité à la thématique (Partenariat avec l'ONG CartONG et production de cartes inédites sur les condamnés à mort dans le monde), 3/ Un axe de plaidoyer afin de rendre plus visibles les implications des lacunes juridiques du droit international sur le quotidien des condamnés à mort.

PROJET

“ GARANTIR L'ACCÈS DES DÉTENUS EN ATTENTE DE JUGEMENT À LA JUSTICE DANS LES PRISONS DE RÉPUBLIQUE DU CONGO ET DE MADAGASCAR, PORTÉ PAR LA FIACAT, COFINANCÉ PAR L'AFD ”

Une des principales causes de la surpopulation carcérale dans le monde est la mise en prison de personnes en attente de leur jugement, au-delà des durées décentes légalement admises, autrement dit « la détention préventive abusive ». Depuis 2014, la FIACAT a fait de la détention préventive abusive en Afrique un de ses axes d'intervention importants. Elle conduit pour cela des projets qui combinent l'intervention en milieu carcéral, le renforcement de capacité d'associations bénévoles, le plaidoyer (national, régional, international), et la sensibilisation de l'opinion publique pour faire évoluer le droit et son application.

Ce projet vise à garantir l'accès des détenus en attente de jugement à la justice dans 6 prisons de République du Congo et Madagascar. Il est une seconde phase (3 ans) d'une intervention cofinancée par l'AFD depuis 2017. La première phase du projet avait permis d'identifier près de 700 cas de personnes abusivement détenues dans les prisons ciblées et d'aboutir à la libération de 377 personnes. Fort de ce succès, une seconde phase est mise en œuvre par la FIACAT, en partenariat avec deux OSC locales membres de la fédération (ACAT Madagascar, ACAT Congo) pour poursuivre le travail auprès des détenus et des acteurs de la chaîne pénale. Tout en accentuant l'appui à un engagement renforcé des États à mettre en œuvre les recommandations des instances internationales et régionales en matière de détention (Nations Unies, Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples-CADHP). Cette phase entend plus particulièrement concourir à une baisse de 10 % du taux de surpopulation carcérale de chacune des prisons, et à l'adoption et exécution d'un plan d'actions par chacun des États pour mettre en œuvre les recommandations internationales et régionales.



ENSEIGNEMENTS ET BONNES PRATIQUES

Sur la base d'une lecture analytique de plusieurs projets développés par l'AFD et d'autres acteurs de la coopération (institutionnels et associatifs), plusieurs enseignements et bonnes pratiques peuvent être partagés, comme éléments favorisant la réussite de projets portant sur les droits des détenu.e.s en milieu carcéral.

Les projets portant sur les droits des détenu.e.s en milieu carcéral ont d'autant plus de chance d'atteindre leurs objectifs qu'ils incluent les **besoins de l'administration judiciaire et pénitentiaire** (à l'instar du projet PAJMA coordonné par l'AFD à Madagascar qui soutient notamment l'École nationale de l'administration pénitentiaire malgache et du projet porté par la FIACAT au Congo et à Madagascar) en matière de formation initiale et continue ou de visites d'expertise. Ou encore en réhabilitant certaines institutions pénitentiaires (comme c'est le cas pour la prison pour femmes à Madagascar (Manjakandriana), voire la construction de certains établissements pénitentiaires conformes aux standards internationaux. C'est ce qui a été fait en Côte d'Ivoire via l'outil du contrat de désendettement, (C2D). Ces approches renforcent la dynamique d'**appropriation** des projets développés avec les administrations pénitentiaires. À titre d'exemple, l'ONG Planète Réfugiés-Droits de l'Homme développe en Mauritanie depuis 2018 des séminaires de formation à destination des représentant.e.s de la magistrature (juges, procureurs), de l'administration pénitentiaire (gardes, directeurs de prison/régisseurs) et du ministère de l'Intérieur en charge de la sécurité dans les prisons (gardes nationaux), sur les engagements nationaux et internationaux de la Mauritanie en matière de droits des détenu.e.s et de prévention de la torture. L'approche par les droits constitue la colonne vertébrale des formations qui analysent et comparent, durant des ateliers de travail réunissant ces différents professionnels de la justice, le droit national (décrets pénitentiaires pertinents) et le droit international (Règles Nelson Mandela des Nations Unies, 2015) dans un souci de **responsabilisation des acteurs du secteur pénitentiaire** sur les droits des détenus en milieu carcéral.

Les projets portant sur les droits des détenu.e.s sont d'autant plus structurants qu'ils repartent de **réunions d'études et d'échanges** (à l'instar de la réunion organisée au siège de l'AFD en septembre 2017 intitulée « Quelles politiques pénitentiaires pour quelles sociétés au XXI^e siècle ? » ou de **diagnostics initiaux**, et qu'ils développent des actions portant **sur les différentes étapes de la chaîne pénale et ses différentes fonctions** (officiers de police judiciaire, greffes, magistrats, agents pénitentiaires, officiers de probation), et qu'ils insufflent une **dynamique pluri-acteurs** (institutionnels et non institutionnels dont les OSC). C'est l'approche développée par le Projet d'appui à la démocratie et à la cohésion sociale en Mauritanie (PADCS, 2017-2020) financé par JCI, et par le projet d'accès des détenus en attente de jugement à la Justice au Congo et à Madagascar (2020-2023) porté par la FIACAT sur cofinancement de l'AFD

L'éducation à la citoyenneté constitue un puissant vecteur de **changement de perception et de questionnements sur les stéréotypes**, y compris sur le secteur de la justice, les politiques pénitentiaires et sur le **sens de la peine**. Dans ce cadre, les actions de **sensibilisation inclusive, en particulier en direction de la jeunesse**, sont très impactantes, à l'instar des concours internationaux de plaidoirie (CIP) sur les droits de l'Homme développés durant plusieurs années en Mauritanie et en Palestine par l'Institut International des droits de l'Homme et de la paix (2IDHP) de Caen.

Les OSC intervenant en milieu carcéral sont souvent fortes d'un engagement de longue date, d'une expertise ciblée, d'une proximité avec l'ensemble des acteurs publics (secteur pénitentiaire, secteur judiciaire, chaîne pénale) et privés (avocats, autres OSC, personnes détenues) impliqués, et d'une connaissance élevée du terrain (lieux de détention, modalités de régulation). Elles se positionnent très souvent dans une logique d'accompagnement de ces acteurs à l'amélioration des conditions de détention. Elles interviennent sur l'accompagnement des personnes détenues (en termes juridiques, en termes de condition de vie en détention), sur le dialogue de politique publique (via des actions de formation, d'expertise, de plaidoyer), et sur des secteurs ou publics spécifiques (éducation en détention, sport en prison, femmes, mineur.e.s). À ce titre, elles gagnent à être identifiées dans l'élaboration de projet sur la détention et le milieu carcéral, et sont une source d'information et un relais majeur de dialogue entre tous à ne pas négliger et à mobiliser.



Service de protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse (SPJEJ) (Abidjan).
© Pierre Terdjman.

Les projets portant sur les droits des détenu.e.s doivent aussi intégrer un volet portant sur les droits humains essentiels et le respect de la dignité, tels que l'alimentation, l'accès aux soins et médicaments (pharmacie interne) et le dispositif d'assainissement, afin d'assurer un **effet immédiat** à des **programmes structurants aux effets attendus à plus long terme**. Le programme développé par Prisonniers sans frontières (PRSF) financé par l'AFD en Côte d'Ivoire illustre cette gestion de la temporalité entre réponse immédiate aux besoins et intégration dans un programme structurant de moyen terme (contrat de désendettement (C2D) justice, volet pénitentiaire, plan de condition de vie des détenus).

Le secteur pénitentiaire étant en général le **parent pauvre des politiques publiques**, il semble nécessaire de s'assurer que les obligations juridiques des États sur le plan des droits des détenus se traduisent sur le plan de la **budgétisation** (y compris sensible au genre) dans les **lois de finances** annuelles débattues au Parlement afin de garantir que les droits des détenu.e.s soient couverts sans discrimination, en tenant compte des **vulnérabilités spécifiques** en détention (femmes, mineur.e.s, minorités religieuses, ethniques et sexuelles, détenu.e.s âgé.e.s et/ou vivant avec un handicap). Certaines OSC ont développé des expertises particulières sur certains publics, comme par exemple, le Bureau International Catholique de l'Enfance (BICE) sur l'accompagnement des enfants en conflit avec la loi.



Juge des tutelles au Tribunal d'Instance (Côte d'Ivoire).
© Pierre Terdjman.

Les projets portant sur les droits des détenu.e.s en milieu carcéral ont davantage d'impact sur la réintégration et la lutte contre la récidive lorsqu'ils comprennent des **activités génératrices de revenus** (AGR) ou de **formation professionnelle** qui répondent aux besoins du marché du travail, une démarche qui est de nature à préparer au mieux les détenu.e.s à leur réinsertion après leur sortie. C'est le cas du projet développé par l'ONG PILS à l'Île Maurice. C'est également le cas de projets développés par l'ONG SIPAR, sur cofinancement de l'AFD dans les prisons au Cambodge (accès à la lecture, l'alphabétisation et la formation professionnelle en détention).

Il est utile **d'inclure les détenu.e.s dans la résolution de certains problèmes carcéraux du quotidien** (travaux simples de maintenance grâce à des formations) notamment sur le plan de l'accès à l'eau ou de responsabilisation dans les cuisines des prisons pour la préparation des repas, comme le montre les actions développées par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) en détention. Ainsi, les détenu.e.s peuvent participer à la réalisation tangible de leurs droits.



EXEMPLES D'OUTILS EXISTANTS SUR L'APPROCHE PAR LES DROITS ET LE SUJET CIBLE



EAU, ASSAINISSEMENT, HYGIÈNE ET HABITAT DANS LES PRISONS
Manuel du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Genève, 2013

Depuis 1915, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) développe des activités destinées à promouvoir la protection des personnes privées de liberté, à faire respecter leurs droits fondamentaux, en particulier sur la question des conditions de détention et de traitement, sur la base des dispositions juridiques du droit international humanitaire. Dans les pays fragiles, en transition politique, ou en crise, les conditions d'hygiène, sanitaires et médicales des lieux de détention, souvent vétustes, demeurent extrêmement problématiques, provoquant nombre de décès. C'est dans ce cadre que s'inscrit le manuel pratique du CICR consacré à l'eau, l'assainissement, l'hygiène et l'habitat dans les prisons. Publié en 2013, ce manuel de 128 pages recueille les bonnes pratiques et les leçons apprises par le CICR à partir de longues années de travail dans les prisons du monde. S'il n'est pas destiné à répondre à tous les problèmes relatifs aux conditions matérielles carcérales, il analyse néanmoins les causes systémiques des problèmes rencontrés par les détenu.e.s et les administrations pénitentiaires dans leur quotidien et propose des solutions sur un grand nombre de sujets (espace par détenu, éclairage, accès à l'eau, assainissement, hygiène, etc.). Ce manuel, résolument porteur d'une approche par les droits humains, fait régulièrement référence, pour chacun des thèmes, aux Règles Nelson Mandela des Nations Unies sur le traitement des détenus et aux standards de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Il s'adresse à toutes celles et ceux qui travaillent dans les prisons (ONGs notamment) ou qui en ont la charge (administration pénitentiaire).

Pour aller plus loin : Eau, assainissement, hygiène et habitat dans les prisons, manuel du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Genève, 2013, 125 pages, <https://www.icrc.org/fr/doc/assets/files/other/icrc-001-0823.pdf>



PRISON INSIDER, UN OUTIL D'INFORMATION ET DE COMPARAISON SUR LES PRISONS DANS LE MONDE

Association française spécialisée sur le travail de collecte, d'analyse, de comparaison et de témoignages sur les prisons dans le monde, Prison Insider travaille depuis sa création sur la question de l'accès multilingue à l'information sur les questions carcérales dans le monde. Prison Insider met à la disposition du grand public mais aussi de spécialistes (ONGs, magistrats, avocats, accompagnateurs/trices socio-juridiques) des fiches pays ainsi que des études comparées sur les questions carcérales, sur la base d'informations vérifiées concernant 195 pays et territoires. En parallèle de cette approche géographique, Prison Insider développe également une approche thématique portant sur des personnes plus vulnérables en prison (enfants, personnes âgées) ou des thématiques et approches spécifiques (orientation sexuelle, identité de genre, formation, maintien du lien familial, religion, travail). Cette possibilité offerte de comparer par thèmes ou par pays des informations essentielles permet de mieux cerner les enjeux des systèmes pénitentiaires des pays, en termes de surpopulation carcérale, de détention préventive, de respect des conditions de détention, en donnant notamment la parole à des témoins – détenu.e.s, familles de détenu.e.s L'association développe également une analyse, au fil de l'eau, de l'impact de la pandémie du coronavirus sur les prisons et les politiques pénitentiaires dans le monde. Prison Insider est partenaire de l'AFD et a obtenu en 2021 un financement de 180 000 euros sur trois ans pour structurer sa collaboration avec cinq ONG françaises actives dans le secteur des droits humains. L'objectif du projet est de formaliser le partage d'informations entre les ONG pour que Prison Insider puisse recueillir, consolider et diffuser davantage d'informations sur les conditions de détention dans le monde.

Pour aller plus loin : <https://www.prison-insider.com/>
<https://www.facebook.com/PrisonInsider>, <https://twitter.com/PrisonInsider>.

SOURCES DOCUMENTAIRES ET BIBLIOGRAPHIE

Documents de stratégies sectorielles, résolutions et observations générales

Déclaration de Doha sur l'intégration de la prévention de la criminalité et de la justice pénale dans le programme d'action plus large de l'Organisation des Nations Unies visant à faire face aux problèmes sociaux et économiques et à promouvoir l'État de droit aux niveaux national et international et la participation du public, ONUDC, 2015, https://www.unodc.org/documents/congress/Declaration/V1504152_French.pdf

Ensemble des règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (Règles Nelson Mandela), Nations Unies, 2015, <https://www.unodc.org/documents/justice-and-prison-reform/GA-RESOLUTION/F-book.pdf>

Ensemble des règles minima des Nations Unies concernant l'administration de la justice pour mineurs (Règles de Pékin), Assemblée générale des Nations Unies 40/33, 1985, <https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/BeijingRules.aspx>

Règles des Nations Unies concernant le traitement des détenues et l'imposition de mesures non privatives de liberté aux délinquantes (Règles de Bangkok), Assemblée générale des Nations Unies, A/RED/65/229, 2010, https://www.unodc.org/documents/justice-and-prison-reform/BKKrules/UNODC_Bangkok_Rules_FRE_web.pdf

Stratégie de l'Organisation des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), 2021-2025, 22 pages, <https://www.unodc.org/documents/Advocacy-Section/UNODC-Strategy-WEB.pdf>

Études, articles, rapports et évaluations

CÉRÉ, Jean-Paul et JAPIASSU, Carlos Eduardo A. (sous la direction de), *Les systèmes pénitentiaires dans le monde*, Paris, Éd. Dalloz, 2017, 388 p.

COMBESSIE, Philippe, *Sociologie de la prison*, Paris, Éd. La Découverte, 2009, 126 pages

DRICI, Nordine, *Le Bagne aux pays des sables, Peine de mort, conditions de détention et traitement des condamnés à mort, Mauritanie*, PRDH/ECPM, Paris, Éd. ECPM, 2019, 138 pages, <https://www.ecpm.org/wp-content/uploads/Mauritanie-Le-bagne-au-pays-des-sables.pdf>

FASSIN, Didier, *L'Ombre du monde. Une anthropologie de la condition carcérale*, Paris, Éd. du Seuil, 2015, 553 pages.

NOWAK, Manfred, *Global Study on Children deprived of liberty*, 2019, <https://omnibook.com/library/4a0cb499-53e8-4151-8a56-7d1a9ac04862>

Synthèse Tendances carcérales mondiales, 2020, Penal Reform International, Londres, 2020, 18 pages, <https://cdn.penalreform.org/wp-content/uploads/2020/04/Synth%C3%A8se-Tendances-Carc%C3%A9rales-Mondiales-2020.pdf>

Synthèse de la conférence intitulée « Quelles politiques pénitentiaires pour quelles sociétés au XXI^e siècle ? » organisée par l'AFD le 15 septembre 2017, 5 pages, https://ideas4development.org/uploads/2017/10/SYNTHESE_Conference1509_GS.pdf

Outils méthodologiques

Handbook on prisoners with special needs, ONUDC, Vienne, 2009, 180 pages, https://www.unodc.org/pdf/criminal_justice/Handbook_on_Prisoners_with_Special_Needs.pdf

Manuel sur les stratégies de réduction de la surpopulation carcérale, ONUDC, Vienne, 2016, 208 pages, https://www.unodc.org/documents/justice-and-prison-reform/HBonOvercrowding/E-book._HB_on_Prison_Overcrowding_F.pdf

Vidéos, capsules vidéos et documentaires

Vidéo « Madagascar, détention et malnutrition – la double peine, CICR, 2016, 7'54 minutes, <https://www.youtube.com/watch?v=ZNWUiMyfoil>

Vidéo « Prison du monde : le choc », Prison Insider, 2018, 6'49 minutes, <https://vimeo.com/256791917>

Vidéo « UNODC's strategic response to global prison challenges », mars 2021, 10'11 minutes, <https://www.facebook.com/watch/?v=10153037361122331>

Sites web

(Pages dédiées aux droits en milieu carcéral)

Bureau International Catholique de l'Enfance (BICE), <https://bice.org/fr/>

Comité international de la Croix-Rouge (CICR), <https://www.icrc.org/fr/nos-activites/visites-aux-detenus>

Fédération internationale de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (FIACAT), www.fiacat.org

Organisation des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), <https://www.unodc.org/unodc/en/justice-and-prison-reform/cpcj-tools-prison-reform.html>

International Center for Prison Studies (ICPS), <https://www.prisonstudies.org/>

Penal Reform International, <https://www.penalreform.org/>

Planète Réfugiés-Droits de l'Homme (PRDH), <http://www.planete-refugies-droitsdelhomme.com/projetsencours4initiative.html>

Prison Insider, <https://www.prison-insider.com/>

Prisonniers sans frontières, <https://www.prsf.fr/>

SIPAR, <http://www.sipar.org/fr/nos-programmes/bibliotheques-en-prisons-au-cambodge>

Terre des Hommes-Suisse (TDH), <https://www.tdh.ch/fr/nos-interventions/access-justice>

Groupe AFD

Le groupe AFD contribue à mettre en œuvre la politique de la France en matière de développement et de solidarité internationale. Composé de l'Agence française de développement (AFD), en charge du financement du secteur public et des ONG, de la recherche et de la formation sur le développement durable, de sa filiale Proparco, dédiée au financement du secteur privé, et bientôt d'Expertise France, agence de coopération technique, le groupe finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et résilient.

Nous construisons avec nos partenaires des solutions partagées, avec et pour les populations du Sud. Nos équipes sont engagées dans plus de 4 000 projets sur le terrain, dans les Outre-mer, dans 115 pays et dans les territoires en crise, pour les biens communs – le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes, l'éducation ou encore la santé. Nous contribuons ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable (ODD). Pour un monde en commun.

www.afd.fr



Droits de l'Homme
Expertise . Engagement . Changement

Cette fiche a été élaborée par ND Consultance sous la supervision du Département Stratégie, Prospectives et Relations institutionnelles (SPR) et de la Division Gouvernance (GOV) du Département Transition politique et citoyenne de l'AFD, avec le concours de la Division des Organisations de la Société Civile (OSC)

Contact AFD : lamaraf@afd.fr (Farid Lamara, SPR)